

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 17 AVRIL 2023 À 19 H 30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19 h 31 sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Natacha Thibault, Clarisse Viens et formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Est également présente, la directrice générale et assistante-greffière madame Christine Ménard, urb.

---

Après vérification du quorum, Madame la mairesse Mélanie Villeneuve déclare la séance ordinaire du 17 avril 2023 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2023-04-069**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant le point suivant :

6.10 Octroi d'un aide financière - Ringuette de la Vallée-du-Richelieu

En ajoutant les points suivants:

13.1 Approbation de l'échelle salariale - Surveillant d'activités temporaire

13.2 Modification à la structure organisationnelle de la ville d'Otterburn Park

13.3 Cessations d'emploi - Approbation - Confidentiel

13.4 Fin d'emploi - Approbation - Confidentiel

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Première période de questions
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**
  - 3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 21 mars 2023
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité du patrimoine de la Ville d'Otterburn Park tenue le 28 mars 2023
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023

#### **4. Avis de motion**

- 4.1 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park
- 4.2 Présentation et dépôt – Projet de Règlement numéro 469-4-1 modifiant le paragraphe 11 de l’Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park
- 4.3 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 469-4-1 modifiant le paragraphe 11 de l’Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d’Otterburn Park
- 4.4 Présentation et dépôt – Projet de Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park
- 4.5 Présentation et dépôt – Projet de Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l’installation d’appareil de chauffage au bois homologué et octroi d’une aide financière à cette fin
- 4.6 Avis de motion – Projet de Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l’installation d’appareil de chauffage au bois homologué et octroi d’une aide financière à cette fin

#### **5. Règlementation**

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 476 constituant un conseil local du patrimoine dans la Ville d’Otterburn Park

#### **6. Administration générale**

- 6.1 Appui de la Ville d’Otterburn Park – Connexion Nature
- 6.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d’un membre du conseil municipal
- 6.3 Proclamation – Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
- 6.4 Dépôt du bilan annuel – Bureau citoyen 2022
- 6.5 Reconnaissance du droit de propriété relativement aux abribus et entente concernant le partage des tâches entre la Ville et Réseau de transport métropolitain (Exo) – Autorisation de signature
- 6.6 Les rendez-vous métropolitains du stationnement – Inscription et participation de la mairesse et de la directrice générale
- 6.7 Embauche d’un étudiant en urbanisme au Service de l’urbanisme – Nomination à titre de fonctionnaire désigné chargé de l’administration et de l’application de divers règlements de la Ville d’Otterburn Park
- 6.8 Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque – Le 16 mai
- 6.9 Dépôt – Liste d’embauche – Personnel temporaire
- 6.10 Octroi d’une aide financière – Ringuette de la Vallée-du-Richelieu

#### **7. Finances**

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 mars 2023 au 11 avril 2023

**8. Développement et mise en valeur du territoire**

- 8.1 Demande de dérogation mineure – Marge de recul avant de l'empiètement de l'avant-toit – 435, rue Mountainview
- 8.2 Demande de dérogation mineure – Profondeur de lot – 310, rue Sharron

**9. Travaux publics**

- 9.1 Analyse hydraulique et plan directeur (Balancement hydraulique) – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme TP-2023-07-PRO
- 9.2 Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec – Sel de déglacage pour la prochaine année
- 9.3 Étude quantitative de la station de pompage Ruth – Octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme TP-2023-10-PRO

**10. Famille, culture et loisir**

- 10.1 Proclamation – Semaine de l'action bénévole
- 10.2 Achat de billets – Événements eSports
- 10.3 Proclamation – Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive les 13 mars 2024 et 2025
- 10.4 Entente relative à la gestion de l'offre d'activités de tennis extérieur municipal entre la Ville et le Complexe Sportif Sportscène Mont-Saint-Hilaire – Autorisation de signature
- 10.5 Entente entre la Ville et l'association Art et Musique pour Tous – Autorisation de signature

**11. Environnement**

**12. Sécurité aux citoyens**

**13. Affaires nouvelles**

- 14 Deuxième période de questions
- 15 Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée, pour la première période de questions.

**RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame la mairesse Mélanie Villeneuve**

- Webinaire offert par vivre en ville sur comment aménager les espaces publics favorables aux déplacements actifs des personnes âgées, le 21 mars 2023;
- C.A de l'Office régional d'habitation, présentation du budget provincial présenté par l'UMQ et C.A de la Régie de police, le 22 mars 2023;
- Présentation sur l'aménagement de nos cours d'eau et séance du conseil de la MRC, le 23 mars 2023;
- Présence à l'octroi de la subvention de la nouvelle caserne 21 à Beloeil, le 24 mars 2023;

- Rencontre de villes et deux MRC – Biosphère Mont-Saint-Hilaire, le 30 mars 2023;
- Séance préparatoire de la MRC, le 5 avril 2023;
- Comité pilotage MADA à la MRCVR, le 11 avril 2023;
- C.A de la Régie des incendies, le 13 avril 2023.

**Madame la conseillère Marie-Christine Moore**

- Webinaire sur les sources de financements pour le développement du loisir public, le 30 mars 2023;
- Rencontre avec plusieurs citoyens.

**Monsieur le conseiller Jacques Portelance**

- C.A de la Pointe-Valaine, remplacement de madame la mairesse et CCU, le 21 mars 2023;
- Webinaire du conseil régional d'environnement, le 23 mars 2023;
- Activité curling pour les enfants à La Légion, le 25 mars 2023;
- Comité consultatif patrimoine, le 28 mars 2023;
- Rencontre avec monsieur Guilmain, développeur, le 3 avril 2023;
- Webinaire défi nature urbaine, le 12 avril 2023.

**Monsieur le conseiller Claude Leroux**

- Comité de sécurité, le 22 mars 2023;
- Comité des finances, le 13 avril 2023.

**Madame la conseillère Natacha Thibault**

- Webinaire offert par vivre en ville sur comment aménager les espaces publics favorables aux déplacements actifs des personnes âgées et CCU, le 21 mars 2023;
- Rencontre avec le service des loisirs au sujet de la mise en place du comité de pilotage pour la politique familiale, le 27 mars 2023;
- Rencontre du C.A de la régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, le 31 mars 2023;
- Rencontre du comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) Régional, le 11 avril 2023;
- Rencontre du C.A de la table des aînés de la Vallée des Patriotes, le 13 avril 2023.

**Madame la conseillère Clarisse Viens**

- Levée de fonds pour les hôpitaux à La Légion, le 17 mars 2023

**Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne**

- Comité des finances et rencontre ressources humaines avec les membres du conseil, le 13 avril 2023

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 21 MARS 2023**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 21 mars 2023.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DU PATRIMOINE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 28 MARS 2023**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 28 mars 2023

**RÉSOLUTION  
2023-04-070**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MARS 2023**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023, tel que rédigé.

**AVIS DE MOTION – PROJET DU DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de régir les séances du conseil municipal.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4-1 MODIFIANT LE PARAGRAPHE 11 DE L'ANNEXE D DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Claude Leroux, présente et dépose le projet de Règlement numéro 469-4-1 modifiant le paragraphe 11 de l'Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer de nouveaux tarifs pour l'obtention de compteur d'eau.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4-1 MODIFIANT LE PARAGRAPHE 11 DE L'ANNEXE D DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-4 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 469-4-1 modifiant le paragraphe 11 de l'Annexe D du Règlement numéro 469-4 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer de nouveaux tarifs pour l'obtention de compteur d'eau.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023.

**RÉSOLUTION  
2023-04-071**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DU DE RÈGLEMENT NUMÉRO 475 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente et dépose le projet de Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer de nouvelles règles en matière de régie interne des séances du conseil municipal.

**RÉSOLUTION  
2023-04-072**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DU DE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-4 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-3 CONCERNANT L'INSTALLATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn présente et dépose le projet de Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin.

L'objet de ce Règlement est d'abroger le Règlement numéro 425-3 car l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme est offerte par un autre palier gouvernemental.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-4 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-3 CONCERNANT L'INSTALLATION D'APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS HOMOLOGUÉ ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CETTE FIN**

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 425-4 abrogeant le Règlement numéro 425-3 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin.

L'objet de ce Règlement est d'abroger le Règlement numéro 425-3 car l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme est offerte par un autre palier gouvernemental.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 13 avril 2023.

**RÉSOLUTION  
2023-04-073**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 476 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 mars 2023 et une copie du Règlement le 13 avril 2023;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le conseiller Jacques Portelance a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance et via le site Internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Nathacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 476 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2023-04-074**

#### **APPUI DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK – CONNEXION NATURE**

**CONSIDÉRANT** que le statut de Région de biosphère est une reconnaissance officielle de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** que le réseau mondial des Régions de biosphère compte plus de 738 réserves dans 134 pays, dont 22 sites transfrontaliers;

**CONSIDÉRANT** que le Canada compte 19 Régions de biosphères qui représentent la diversité du pays au niveau géographique, climatique, écologique, économique et culturel;

**CONSIDÉRANT** que la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire a été reconnue par l'UNESCO en 1978, devenant ainsi la première Région de biosphère au Canada;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs principaux visés pour les territoires désignés comme Région de biosphère par l'UNESCO sont la conservation des milieux naturels, le développement économique et humain durable, le développement des compétences (éducation, formation et recherche scientifique) et la réconciliation avec les peuples autochtones (Canada);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Otterburn Park reconnaît et est fière de faire partie de la Région de biosphère du mont Saint-Hilaire tout comme les municipalités environnantes;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** la Ville s'engage à participer activement à l'avancement dans sa communauté des objectifs principaux des Régions de biosphère, en collaboration avec Connexion Nature, l'organisme mandaté par l'UNESCO, pour :

- Protéger les milieux naturels (terrestres, aquatiques);
- Soutenir et préserver le patrimoine culturel;
- Développer l'économie de manière durable;
- Minimiser les impacts sur l'environnement;
- Informer, former et éduquer sa population à l'égard de ces objectifs;
- Participer à la réconciliation avec les peuples autochtones.

#### **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Est déposé conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après LERM), la déclaration des intérêts pécuniaires de madame la conseillère Clarisse Viens et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 357 de la susdite loi.

**RÉSOLUTION  
2023-04-075**

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai 1990, l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS);

**CONSIDÉRANT** que la journée nationale contre l'homophobie le 17 mai est originaire du Québec par la Fondation Émergence créée en 2003. Depuis, la Fondation Émergence organise une campagne de sensibilisation chaque année. D'autres organismes ont repris cette journée et elle est maintenant célébrée dans de nombreux pays;

**CONSIDÉRANT** que la Fondation Émergence a pour mission de défendre les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+);

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice adjointe du Service des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 28 mars 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** le conseil municipal proclame le 17 mai 2023, 2024 et 2025, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel.

**DÉPÔT DU BILAN ANNUEL – BUREAU CITOYEN 2022**

Est déposé à la présente séance du conseil municipal, le premier bilan annuel du Bureau citoyen qui permet de faire le point sur l'approche d'amélioration de la qualité des services poursuivie par la Ville.

**RÉSOLUTION  
2023-04-076**

**RECONNAISSANCE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ RELATIVEMENT AUX ABRIBUS ET ENTENTE CONCERNANT LE PARTAGE DES TÂCHES ENTRE LA VILLE ET RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Réseau de transport métropolitain (Exo) veulent signer une entente ayant pour objet la reconnaissance du droit de propriété de Réseau dans les Atribus situés sur le territoire de la Ville d'Ottburn Park, l'établissement d'une répartition claire des responsabilités quant aux tâches relatives à l'entretien, l'inspection, la réparation et le remplacement des Atribus en fonction des missions respectives des parties;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville autorise la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec Réseau de transport métropolitain (Exo) afin de reconnaître le droit de propriété relativement aux aribus et concernant le partage des tâches de chacune des parties.

**RÉSOLUTION  
2023-04-077**

**LES RENDEZ-VOUS MÉTROPOLITAINS DU STATIONNEMENT – INSCRIPTION ET PARTICIPATION DE LA MAIRESSE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** que les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal, en partenariat avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et Next-Generation Cities Institute, invitent les villes à participer aux RDV métropolitains du stationnement.



**CONSIDÉRANT** que la programmation sera constituée de trois webinaires informatifs, suivis d'un forum de concertation et de mobilisation sur les enjeux du stationnement à l'échelle métropolitaine;

**CONSIDÉRANT** que les thèmes abordés seront l'optimisation de l'offre et gestion de la demande en mobilité, les leviers municipaux pour l'aménagement et la requalification du stationnement, l'écofiscalité du stationnement et gestion du changement et le Forum métropolitain du stationnement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville autorise la mairesse madame Mélanie Villeneuve et la directrice générale madame Christine Ménard à s'inscrire et participer à ces activités;

**QUE** les frais d'inscription de 125 \$, plus les taxes applicables, par participante soient payés par la Ville;

**QUE** toutes les autres dépenses inhérentes à ces activités, tels que le transport et les repas leurs soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-346 CONSEIL - CONGRÈS.

**RÉSOLUTION  
2023-04-078**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT EN URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME - NOMINATION À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION ET DE L'APPLICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste d'étudiant en urbanisme au Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la conseillère en ressources humaines formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 avril 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville embauche monsieur Étienne Rétif à compter du 24 avril 2023, à titre d'étudiant en urbanisme au Service de l'urbanisme;

**QUE** cette embauche soit et est assujettie aux conditions plus amplement décrites à la fiche mentionnée précédemment;

**QUE** la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et assistante-greffière soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec monsieur Rétif conformément à ce qui précède;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-141 – Rémunération urbanisme;

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Étienne Rétif, étudiant en urbanisme au Service de l'urbanisme, à titre de fonctionnaire désigné et chargé de l'application des dispositions de la réglementation d'urbanisme, soit les règlements suivants:

- Règlement numéro 431 intitulé « Règlement de zonage »

Uniquement pour les permis suivants :

- Abattage d'arbre(s)
- Cabanon - Gazebo, kiosques, pavillon de jardin
- Pergola
- Perron, balcon, galerie
- Piscine
- Rénovations

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Étienne Rétif, étudiant au Service de l'urbanisme, à titre de fonctionnaire désigné et chargé de l'application des dispositions de la réglementation d'urbanisme, soit les règlements suivants:

- Règlement numéro 432 intitulé « Règlement de lotissement »
- Règlement numéro 433 intitulé « Règlement de construction »
- Règlement numéro 434 intitulé « Règlement relatif à l'émission de permis et certificat »
- Règlement numéro 435 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »
- Règlement numéro 436 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »
- Règlement numéro 437 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements.

**QUE** le conseil municipal le nomme également à titre d'autorité compétente pour l'application du règlement suivant :

- Règlement numéro 465 intitulé « Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain de la ville d'Otterburn Park »

**QUE** le Conseil municipal le nomme également à titre de personne désignée par le conseil municipal pour l'application du Règlement suivant :

- Règlement 336-1 intitulé « Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics.

**QUE** le Conseil municipal le nomme également à titre personne chargée de l'application du règlement suivant :

- Règlement 442-1 intitulé « Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur »

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements.

**RÉSOLUTION  
2023-04-079**

**JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE CÉLIAQUE – LE 16  
MAI**

**CONSIDÉRANT** qu'un pour cent des Canadien(ne)s sont touchés par cette maladie, qui représente plus que 382 500 personnes, soit environ 85 000 citoyens au Québec;

**CONSIDÉRANT** que de nombreuses personnes atteintes de la maladie coeliaque souffrent pendant des années avant de recevoir un diagnostic, car les symptômes sont très nombreux;

**CONSIDÉRANT** que Coeliaque Québec reconnaît, avec d'autres organisations internationales de patients, le 16 mai comme la Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie coeliaque;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park désigne le 16 mai 2023, 2024 et 2025, Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie coeliaque.

#### **DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE**

Est déposé par la directrice générale, la liste d'embauche du personnel temporaire, et ce, conformément au Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

#### **RÉSOLUTION 2023-04-080 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS 2023 AU 11 AVRIL 2023**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 15 mars 2023 au 11 avril 2023, tels que ci-après :

##### **Déboursés déjà versés:**

Chèques nos 21139 à 21168 30183.35 \$

Liste des dépôts directs nos 504209 à 504239 325017.17 \$

Liste des prélèvements nos 6823 à 6863 42676.04 \$

Paies 212353.14 \$

##### **Déboursés à venir :**

Chèques nos 21169 à 21177 69115.59 \$

Liste des dépôts directs nos à 504240 à 504261 97944.51 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS 777289.80 \$**

*Note de la séance : Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2023-04-081**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MARGE DE REcul AVANT DE L'EMPIÈTEMENT DE L'AVANT-TOIT – 435, RUE MOUNTAINVIEW**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 14 février 2023;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le lot 435, rue Mountainview afin de permettre une marge avant de 5,16 mètres et l'empiètement de l'avant-toit de 1,90 mètre dans la marge avant;

**CONSIDÉRANT** le plan de construction le plan de construction réalisé(s) par Hélène Denis;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 14 février 2022;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le lot 3 954 360 afin de permettre une marge avant de 5,16 mètres et l'empiètement de l'avant-toit de 1,90 mètre dans la marge avant;

**CONSIDÉRANT** que selon la grille de spécification de la zone H-13, qui se trouve à l'annexe B du Règlement de zonage 431, on mentionne que la marge avant doit être d'au moins 6 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'article 89 du Règlement de zonage numéro 431, il est mentionné que l'empiètement dans la marge avant pour un avant-toit est d'au plus 1,2 mètre;

**CONSIDÉRANT** le plan de construction, réalisé par Hélène Denis, technologue en architecture, daté du 20 novembre 2022 et révisé le 7 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation réalisé le 26 janvier 2023 par Samuel Hottote, arpenteur-géomètre, sous le numéro 281 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que les autres dispositions ne faisant pas l'objet de la dérogation mineure demandée sont conformes à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure, si elle était accordée n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction n'a pas fait l'objet d'une demande de permis avant le début des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément aux articles 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures et 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2023-019-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure à la condition que la marge avant de 5,16 mètres n'excède pas 3,45 mètres de largeur.

*Note de la séance : Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

**RÉSOLUTION  
2023-04-082**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROFONDEUR DE LOT 310, RUE SHARRON**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 3 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le lot 310, rue Sharron afin de permettre une profondeur de lot de 45,75 mètres;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation le plan projet d'implantation réalisé(s) par Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre, sous le numéro 408 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le lot 3 954 014 (lot projeté 6 569 022) afin de permettre une profondeur de lot 45,75 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'à la grille de spécifications de la zone H-10, qui se trouve à l'annexe B du règlement de zonage numéro 431, il y est stipulé que la profondeur minimale d'un lot est de 50 mètres;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation réalisé le 7 mars 2023 par Sébastien Chaume, arpenteur-géomètre, sous le numéro 408 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que les autres dispositions ne faisant pas l'objet de la dérogation mineure demandée sont conformes à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de protection de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure, si elle était accordée n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction n'a pas fait l'objet d'une demande de permis avant le début des travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément aux article 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures et 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2023-020-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2023;

**CONSIDÉRANT** que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure au 310, rue Sharron concernant la profondeur de lot de 45,75 mètres pour le lot 3 954 014 (lot projeté 6 569 022).

**RÉSOLUTION  
2023-04-083**

**ANALYSE HYDRAULIQUE ET PLAN DIRECTEUR (BALANCEMENT HYDRAULIQUE) –  
OCTROI DE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME TP-2023-07-  
PRO**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de services professionnels en ingénierie pour le balancement hydraulique de l'eau potable pour l'ensemble du territoire d'Otterburn Park.;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Groupe Tanguay & Associés	19 545.75 \$
Groupe-Conseil Génipur inc.	64 615.95 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 avril 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyne :

**QUE** la Ville adjuge le contrat d'analyse hydraulique et plan directeur (balancement hydraulique), à l'entreprise Groupe Tanguay & Associés, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 19 545.75 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres sur invitation TP-2023-07-PRO et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-411 - VOIRIE - HONORAIRES SERVICES DE GÉNIE ET PROFESSIONNELS.

**RÉSOLUTION  
2023-04-084**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU  
QUÉBEC – SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA PROCHAINE ANNÉE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après l'UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**CONSIDÉRANT** que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité

s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

**QUE** la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2023-2024;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

**QUE** la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-330-00-629 - DÉNEIGEMENT - SEL DE DÉGLAÇAGE.

**RÉSOLUTION  
2023-04-085**

**ÉTUDE QUANTITATIVE DE LA STATION DE POMPAGE RUTH – OCTROI DE  
CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME TP-2023-10-PRO**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi dans le cadre de l'étude quantitative du débit sanitaire envoyé dans la station de pompage Ruth du projet du développement immobilier le Patriote;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
Avizo Expert-Conseils	40 302.72 \$
Enviro Services	49 289.78 \$
Can Explore	105 489.56 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 12 avril 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

**QUE** la Ville adjuge le contrat d'étude quantitative de la station de pompage Ruth, à l'entreprise Avizo Expert-Conseils inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 40 302.72 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres sur invitation TP-2023-10-PRO et la soumission de cette entreprise;

**QUE** la présente résolution remplace les résolutions 2022-09-314 et 2022-09-315 adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-02-721 PROJET PATRIOTE.

**RÉSOLUTION  
2023-04-086**

**PROCLAMATION – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (ci-après le CABVR) est une corporation autonome à but non lucratif, regroupant des bénévoles œuvrant sur le territoire de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le CABVR s'inscrit dans le cadre de référence de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;

**CONSIDÉRANT** que cette année, et ce partout au Québec, la semaine de l'action bénévole aura lieu du 16 au 22 avril 2023 sous le thème « Bénévolons à l'unisson » et le CABVR demande à la Ville de proclamer officiellement la semaine de l'action bénévole;

**CONSIDÉRANT** que le CABVR demande également à la Ville qu'elle souligne la semaine de l'action bénévole en affichant aux entrées de la Ville de la publicité fournie par celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que la semaine de l'action bénévole est un excellent moyen de souligner l'importance de nos bénévoles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mars 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal proclame la semaine du 16 au 22 avril 2023 comme étant la semaine de l'action bénévole.

**RÉSOLUTION  
2023-04-087**

**ACHAT DE BILLETS – ÉVÉNEMENTS eSPORTS**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Évènements eSports organise l'évènement *Gaming* le 17 juin 2023 au Bosquets Albert Hudon à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que le tournoi est dédié aux joueurs ayant peu ou pas d'expérience en compétition de jeux vidéo;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut acheter des billets pour cet évènement, tenir un concours et procéder au tirage de ceux-ci dans les prochaines semaines, le tout conformément à la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux, le cas échéant;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :



**QUE** la Ville achète de l'entreprise Évènements eSports des billets pour cet évènement, tiennent un concours et procède au tirage de ceux-ci dans les prochaines semaines, le tout conformément à la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 300 \$, plus les taxes applicables soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION  
2023-04-088**

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LES 13 MARS 2024 ET 2025**

**CONSIDÉRANT** que le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a proclamé en 2023, la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et veut renouveler son appui pour les années 2024 et 2025;

**CONSIDÉRANT** que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT** que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park proclame les 13 mars 2024 et 2025 la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la Ville à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale.

**RÉSOLUTION  
2023-04-089**

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE TENNIS EXTÉRIEUR MUNICIPAL ENTRE LA VILLE ET LE COMPLEXE SPORTIF SPORTSCÈNE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut confier au Complexe Sportif Sportscène Mont-Saint-Hilaire, l'encadrement et la gestion de l'offre de cours de tennis sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park pour la saison 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence la directrice générale et assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la gestion de l'offre de tennis extérieur municipal de la Ville d'Otterburn Park pour l'année 2023.

**RÉSOLUTION  
2023-04-090**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ART ET MUSIQUE POUR TOUS –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** le conseil municipal accepte le texte de l'entente de services à intervenir entre les parties et autorise la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la directrice générale et greffière adjointe, à signer ladite entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Art et Musique pour Tous;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 3 450 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20 959 – Loisirs – aide financière.

**RÉSOLUTION  
2023-04-091**

**APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE – SURVEILLANT D'ACTIVITÉS  
TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la conseillère en ressources humaines formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 17 avril 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville approuve l'échelle salariale du poste de surveillant d'activités temporaire conformément à la recommandation susmentionnée.

**RÉSOLUTION  
2023-04-092**

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que la direction générale souhaite revoir la structure organisationnelle de la Ville d'Otterburn Park

**CONSIDÉRANT** que la Ville a octroyé un mandat à l'entreprise Pragma RH afin d'effectuer un diagnostic des ressources humaines et du repositionnement de l'équipe de leadership par la résolution numéro 2023-02-006;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale et le mandataire ont complété l'analyse de la santé et de sa structure organisationnelle et à l'évaluation des talents;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale et de l'entreprise Pragma RH adressée aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre tenue le 13 avril 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

**QUE** le conseil accepte de modifier la structure organisationnelle de la Ville d'Otterburn Park de la façon suivante :

Créer le service « Communauté et communication » sous la gouverne de la directrice générale :

- Créer le poste de directeur services à la communauté et aux communications
- Rattacher administrativement le service aux citoyens, Relation publiques et communications ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur services à la communauté et aux communications.

- Rattacher administrativement le service du loisir et de la culture ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur service à la communauté et aux communications.
- Abolir le poste de directrice, service aux citoyens, Relations publiques et communications
- Renommer le poste de directeur des loisirs et de la culture par superviseur loisirs et culture.
- Renommer la directrice adjointe service aux citoyens, Relations publiques et communications par superviseur service aux citoyens et des communications;
- Abolir deux des trois postes d'agente bureau citoyen. Le poste restant sera assigné à l'accueil de l'hôtel de Ville et la titulaire est l'employé qui a le plus d'ancienneté. Celle-ci sera sous la gouvernance de la superviseur service aux citoyens et des communications.

Créer le service « administratif et greffier » sous la gouverne de la directrice générale :

- Créer le poste de directeur services administratifs et greffier.,
- Rattacher administrativement le service des finances et trésorerie ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur services administratifs et greffier;
- Rattacher administrativement le service des affaires juridiques et du greffe ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur services administratifs et greffier;
- Rattacher administrativement la conseillère ressources humaines sous la gouverne du directeur services administratifs et greffier.,
- Abolir le poste de directrice du service des affaires juridiques et du greffe
- Abolir le poste de technicienne juridique
- Renommer la conseillère ressources humaines par coordonnatrice ressources humaines
- Renommer la directrice du service des finances et trésorière par superviseur comptabilité et gestion financière.

Créer le service « territoire et environnement » sous la gouverne de la directrice générale :

- Créer le poste de directeur services du territoire et environnement
- Rattacher administrativement le service de l'urbanisme ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur services du territoire et environnement;
- Rattacher administrativement le service des travaux publics ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur services du territoire et environnement ;
- Abolir le poste de directeur des travaux publics;
- Renommer le poste : directrice service de l'urbanisme par superviseur de l'urbanisme;
- Créer le poste superviseur des travaux publics.

**QUE** la conseillère en ressources humaines soit autorisée à modifier l'organigramme de la Ville d'Otterburn Park et des services concernés ainsi que l'annexe 1 de la Politique relative aux conditions générales de travail du personnel de niveau cadre de la Ville d'Otterburn Park

**QUE** la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure organisationnelle de la Ville d'Otterburn et des rattachements administratifs est fixé par la directrice générale.

**QUE** la Ville autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, une transaction et quittance avec les employés occupant le poste de :

- Directrice, service aux citoyens, Relations publiques et communications;
- Directrice des affaires juridiques et du greffe;
- Directeur des travaux publics.

et de poser tous les gestes nécessaires à l'exécution de celle-ci;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriés à même les surplus accumulés (59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté).

**RÉSOLUTION  
2023-04-093**

**CESSATIONS D'EMPLOI – APPROBATION – CONFIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a autorisé la modification de sa structure organisationnelle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale et de l'entreprise Pragma RH adressée aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre tenue le 13 avril novembre 2023;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

**QUE** la Ville mette fin à l'emploi des employés numéro 3014, 2987 2579 3131 et 2737 le 18 avril 2023;

**QUE** la Ville autorise la directrice générale à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi qui sont applicable, le cas échéant;

**QUE** le conseil municipal donne instruction à la directrice générale d'acheminer copie de la présente résolution aux employés numéro 3014, 2987 2579 3131 et 2737;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**RÉSOLUTION  
2023-04-094**

**FIN D'EMPLOI – APPROBATION – CONFIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** les enquêtes effectuées par les représentants de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville mette fin à l'emploi des employés numéro 3126 et 3062 le 18 avril 2023;

**QUE** la Ville autorise la directrice générale à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser versement d'une indemnité de fin d'emploi qui sont applicable, le cas échéant;

**QUE** le conseil municipal donne instruction à la directrice générale d'acheminer copie de la présente résolution aux employés numéro 3126 et 3062;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 40 à 20 h 43 :

### **Monsieur Daniel St-Pierre**

- Remerciement pour la contribution

### **Monsieur Richard Séguin**

- District 2
- Comité de sécurité
- Conseil d'administration du CABVR
- Remerciement de la reconnaissance des bénévoles

**RÉSOLUTION  
2023-04-095**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20 h 43.

---

Mélanie Villeneuve  
**Mairesse**

---

Christine Ménard, urb.  
**Assistante-greffière**